



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines met en place des mesures préventives en lien avec l'évolution du Covid-19

Sainte-Anne-des-Plaines, vendredi le 13 mars 2020 – En lien avec l'évolution du Covid-19 et suite au décret du gouvernement du Québec, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite informer la population relativement à certaines mesures de prévention qu'elle met en place sur son territoire.

Face à un contexte de pandémie à évolution rapide, la Ville souhaite aplanir la courbe d'infection en appliquant sur son territoire des mesures favorisant la distance sociale et la protection des citoyens et du personnel. Suivant cette logique, les décisions suivantes s'appliqueront dès maintenant, et ce jusqu'au 11 avril, suivant les recommandations gouvernementales :

Rassemblements citoyens et activités sociales

Toutes les activités de loisirs de la Ville sont annulées, de manière préventive, et ce, jusqu'à la date du 11 avril 2020. Les décisions relatives aux activités et aux rassemblements ultérieurs seront prises en fonction des développements des prochains jours et des prochaines semaines.

La Ville invite, encore une fois de manière préventive, toutes les associations ou organisations publiques ou communautaires à annuler ou reporter toutes réunions ou tous rassemblements non essentiels.

Le Salon d'Exposition d'Arts visuels, prévu le 28 mars prochain, est donc conséquemment annulé et sera possiblement reporté à une date ultérieure, sous toutes réserves des développements futurs.

Toutes les activités sportives à l'aréna sont annulées, et conséquemment, l'aréna, tout comme la bibliothèque municipale et le Centre Jean-Guy-Cardinal sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Établissements municipaux

L'Hôtel de Ville, le garage municipal, le service des loisirs, la caserne incendie et l'écocentre demeurent, pour l'instant, ouverts aux citoyens, sur les heures usuelles. Tous les services étant habituellement dispensés dans ces établissements sont maintenus. Nous invitons cependant la population à limiter les visites en personnes et privilégier les demandes par téléphone si la situation le permet. La situation pourrait toutefois évoluer dans les prochains jours.

Pour plus d'informations

Voici un rappel des numéros de téléphone qui peuvent être utiles dans les circonstances :

Hôtel de Ville	450 478-0211 Poste 2010
Urbanisme	450 478-0211 Poste 2025
Taxation	450 478-0211 Poste 2023
Service des loisirs	450 478-0211 Poste 2016
Garage municipal	450 478-0211 Poste 3001
Caserne d'incendie	450 478-0211 Poste 5001
Bibliothèque municipale	450 478-4337
Aréna – Centre sportif	450 838-8772
Centre Jean-Guy-Cardinal	450 478-4045
Info santé	811
CLSC Sainte-Anne-des-Plaines	(450) 433-2777 #64069
Ligne d'information générale sur le Covid-19	1 877 644 4545
Urgence médicale	911

Pour plus d'informations, consultez le site www.quebec.ca/coronavirus

Rappel des mesures de prévention*

- Un isolement volontaire de 14 jours est recommandé à toutes les personnes qui reviennent de l'étranger à compter du 12 mars 2020.
- Toutes les personnes qui présentent, à compter du 12 mars 2020, des symptômes associés à la grippe ou au rhume doivent se placer en isolement volontaire pour 14 jours.

Les personnes qui ont un doute sur leur état de santé peuvent contacter 1 877 644 4545. Une infirmière évaluera la situation et transmettra les consignes appropriées.

- Mesures pour tous :
 - Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
 - Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
 - Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
 - Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
 - Si vous êtes malade, évitez le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées et les personnes ayant une maladie chronique. Par exemple, évitez de rendre visite aux personnes hospitalisées, aux personnes hébergées dans les centres d'hébergement de soins de longue durée ou dans les résidences privées.
 - Éviter le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégier l'usage de pratiques alternatives.

**Informations tirées du site web de la Direction de la santé publique, Gouvernement du Québec*

Communications et suite des choses

Nous souhaitons par ces mesures, privilégier la santé et la sécurité des citoyens et nous demandons à tous de faire preuve de résilience, d'empathie et de solidarité dans le contexte particulièrement restreignant et surtout inconnu, auquel nous faisons tous face, ensemble.

L'Organisation municipale de Sécurité civile (OMSC) de la ville est en veille et assurera la circulation des informations afin de supporter les citoyens dans la situation.

La Ville émettra une communication sur sa page Facebook faisant état de la situation, chaque jour à 10h, et ce, tant que cela s'avérera pertinent et nécessaire.

- 30 -

Pour renseignements :

Élisabeth Émond

Directrice des communications et de l'expérience citoyenne

emond@villesadp.ca

438 334-5380